

Cirques

La Ville d'Aubagne reçoit régulièrement des cirques sur son territoire.

Pour candidater, un mail doit être adressé au service des emplacements et joindre les documents listés ci-dessous . Les demandes sont examinées en commission.

- demande d'accueil mentionnant dates et horaires des représentations
- kbis de moins de 3 mois
- attestation d'assurance en responsabilité civile à jour
- extrait du registre de sécurité comprenant un certificat de vérification des chapiteaux, tentes et structure mentionnant la taille de la structure
- plan du chapiteau
- licence Professionnelle
- certificat de conformité des installations électriques



- > [Télécharger l'arrêté réglementant la publicité temporaire sur le domaine public](#)
- > [Tarifs 2021](#)